



Dossier complet à retourner par le ou la participant.e
Liste des permanences dans le livret de présentation

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe (cochez) : M F

Age : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

PHOTO D'IDENTITÉ

Téléphone : portable du jeune _____ / _____ / _____ / _____ / _____

: domicile _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Adresse mail : _____ @ _____

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré(e) social*
- Attestation d'assurance responsabilité civile*

**avec nom/prénom du jeune*

A compléter dans le dossier d'inscription :

- Autorisation droit à l'image
- Autorisation parentale
- Charte d'engagement
- Attestation d'hébergement
- Questionnaire complété

AUTORISATION « droit à l'image »

Dans le cadre du dispositif « Mission Argent de Poche », Questembert Communauté est susceptible de :

- ✓ réaliser des photos/vidéos dans le cadre de Mission Argent de Poche.
- ✓ utiliser ces photos/vidéos en vue de leur publication et diffusion sur les supports de communication et d'information émis et gérés par Questembert-Communauté (ex : magazine communautaire ou municipaux, dépliants, site internet, réseau sociaux...).

Votre autorisation est nécessaire.

- Autorise les prises de vue Refuse les prises de vue

Fait à _____ Le _____

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »

Représentant Légal

Enfant mineur

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e), Mr, Mme _____

Certifie sur l'honneur héberger mon fils / ma fille _____

A l'adresse suivante :

depuis sa naissance

ou depuis le : _____

Fait le _____ pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur : _____

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que de la charte d'engagement à laquelle ma fille - mon fils s'engage :

✓ La commune ou la communauté de communes ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Mission Argent de Poche ». En aucun cas l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « Mission Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

✓ Les jeunes entrant dans « Mission Argent de Poche » devront bénéficier d'**une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur**. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

✓ La communauté de communes de Questembert-Communauté s'engage à souscrire une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages que le jeune pourrait causer à autrui lors des missions ainsi que les dommages corporels qu'il pourrait subir (à l'exclusion des fautes personnelles).

Autorise mon enfant :

Nom, prénom : _____

à participer à « Mission Argent de Poche » 2019.

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

QUESTIONNAIRE

Situation (cochez et précisez l'établissement, la filière, le niveau) :

2nde : _____

1ère : _____

Terminale : _____

Etudiant : _____

Autre : _____

Disponibilités (cochez) :

1 juillet 2 juillet 3 juillet 4 juillet 5 juillet 6 juillet

8 juillet 9 juillet 10 juillet 11 juillet 12 juillet 13 juillet

15 juillet 16 juillet 17 juillet 18 juillet 19 juillet 20 juillet

22 juillet 23 juillet 24 juillet 25 juillet 26 juillet 27 juillet

29 juillet 30 juillet 31 juillet 1 août 2 août

Mobilité (cochez) : êtes-vous mobile vers d'autres communes (en + de votre commune de résidence) ? (2 réponses maximum pour faciliter la mise en relation) :

Questembert

Berric

Caden

Le Cours

Larré

Lauzach

Limerzel

Malansac

Molac

Pluherlin

Rochefort-en-Terre

Saint-Gravé

La Vraie-Croix

Possession d'un équipement ?

chaussures de sécurité

gants anti-coupures (jardinage)

Secteur privilégié ou à découvrir (choix multiple possible) :

service administratif, service animation enfance jeunesse, centre technique, service petite enfance, service gérontologie, service culture, réseau des médiathèques et ludothèques, piscine, service tourisme, service d'entretien,

Incapacités médicales pour certaines tâches (joindre un certificat médical) : Oui Non

Cadre réservé au Point Information Jeunesse :

 <hr/>



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Cette chartre est un engagement de votre part, mais également de Questembert Communauté en charge de Mission Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. **Lisez-là attentivement.**

Concernant la périodicité de l'activité

- ✓ Mission Argent de Poche se déroule du **1 juillet au 2 août 2019** sur un créneau horaire de 3h30 dont 30 min de pause.

Concernant la ponctualité

- ✓ J'arrive à l'heure au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.
- ✓ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- ✓ En cas d'indisponibilité, j'avertis le service d'intervention et le PIJ 48h avant le début de la mission.

Concernant la réalisation des missions

- ✓ Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.
- ✓ De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux.
- ✓ Etant indemnisé(é) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, ils devront à minima être placés sur silencieux.
- ✓ En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(é) pourront être modifiées, reportées voire annulées. Néanmoins, en cas d'intempéries, toutes missions commencées doivent être achevées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ✓ Je reste poli avec mon entourage, c'est à dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.
- ✓ Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ✓ Je prends soin du matériel qui m'est confié. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de Poche.
- ✓ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€/mission (3h30 dont 30 min de pause).
- ✓ Le versement se fera en espèce durant les temps de permanence au PIJ (indiqué sur le document qui indiquera vos missions à effectuer).

J'atteste avoir pris connaissance de la présente chartre et m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Nom - Prénom :

Date -Signature :